

Délégué de la Confédération et des canton au réseau national de sécurité

Autor(en): **Duvillard, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2013)**

Heft 2

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Politique de sécurité

Délégué de la Confédération et des cantons au réseau national de sécurité

André Duvillard

Vice-président, Société suisse des officiers (SSO)

Le Réseau national de sécurité: Simple concept ou véritable vision pour une collaboration structurée et efficace entre la Confédération et les cantons ?

En Suisse, la sécurité repose sur une collaboration étroite des différents partenaires, laquelle est fortement marquée par la structure fédéraliste de notre pays. Dès lors, la Confédération et les cantons entendent harmoniser mieux encore leurs instruments. Ainsi au cours de l'année dernière, le concept du Réseau national de sécurité (RNS) s'est concrétisé par la mise en œuvre des différentes structures du Mécanisme de consultation et de coordination (MCC RNS) et plus particulièrement la désignation du Délégué de la Confédération et des cantons. Quels sont ses tâches et défis pour les prochains mois? Quelles améliorations cette nouvelle organisation est-elle en mesure d'apporter? Voilà quelques unes des questions auxquelles souhaite répondre la présente contribution.

Un peu d'histoire

Toute la période de la guerre froide a été caractérisée par le concept dit de défense générale, qui voyait l'ensemble des moyens sécuritaires se mettre au service de l'armée dans l'éventualité d'une attaque militaire contre la Suisse. La chute du Mur de Berlin et les changements stratégiques engendrés ont conduit à l'adoption des Rapports de politique de sécurité de 1990 et 2000, qui visaient une coordination accrue entre les cantons et la Confédération. C'est ainsi qu'a prévalu entre 2004 et 2010 le concept de Coopération nationale en matière de sécurité, mais où les cantons ne jouaient que les seconds rôles. Finalement, il aura fallu l'expérience positive de la planification du dispositif sécuritaire de l'Euro 08 pour qu'une nouvelle approche dans un véritable esprit de partenariat soit développée dans le Rapport sur la politique de sécurité 2010.

Un contexte sensiblement différent découlant du rapport sur la politique de sécurité 2010

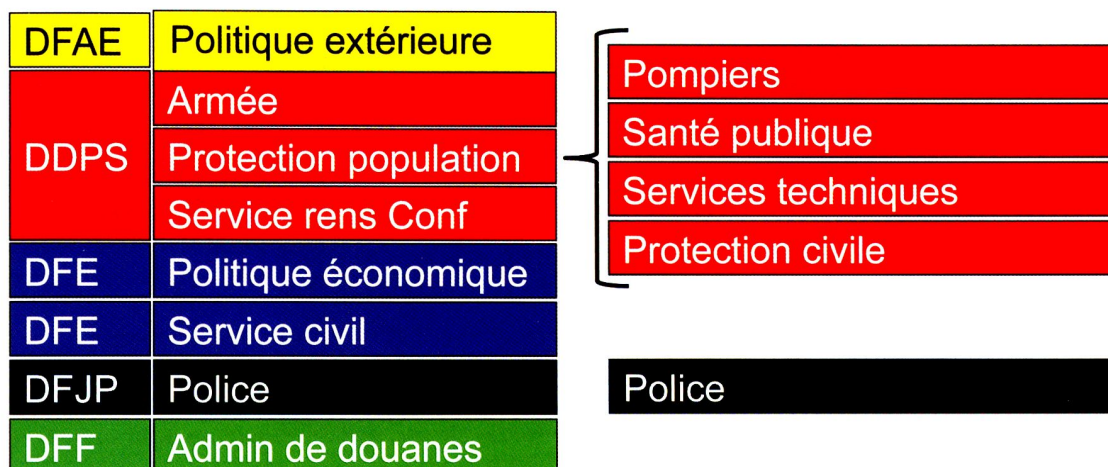
Les menaces et les dangers actuels ne se laissent pas circonscrire par des limites territoriales ou organisationnelles. Une stricte séparation entre la sécurité intérieure et extérieure nuirait à leur maîtrise dans une approche coordonnée et en réseau. Afin de clarifier l'attribution des tâches et des compétences, le rapport sur la politique de sécurité a procédé à une classification en quatre domaines de sécurité :



Une nouvelle stratégie en matière de politique de sécurité

Le Rapport sur la politique de sécurité indique que le Réseau national de sécurité unifie et coordonne les prestations fournies par l'ensemble des acteurs nationaux pour la sécurité (en particulier également l'aide provenant de l'étranger), de telle sorte que la Suisse puisse réagir tant sur son territoire que dans les régions étrangères limitrophes en temps utile, de façon souple,

Réseau national de sécurité



« le RNS unifie et coordonne les prestations fournies par l'ensemble des acteurs nationaux pour la sécurité... »



globale et efficace, à des menaces et des dangers mettant en péril sa sécurité.

Par conséquent, l'objectif du Réseau national de sécurité est de développer la collaboration établie entre la Confédération, les cantons et les communes, d'encourager l'interaction efficace des moyens de la politique de sécurité afin d'améliorer les capacités du système global, à prévenir et maîtriser les menaces et dangers actuels et futurs.

Cette approche reflète à la fois le fédéralisme et la neutralité tout en mettant clairement en évidence que seule la coopération permet une gestion efficace des menaces et dangers toujours plus complexes que nos sociétés modernes doivent affronter. La coopération, tant au plan national qu'avec d'autres Etats, est indispensable pour créer et garantir la sécurité.

En résumé, le Réseau national de sécurité formalise la constitution d'une communauté d'intérêt, en l'occurrence celle de la sécurité, ce qui en soi n'est pas nouveau. Ce qui a par contre changé au cours des vingt dernières années, c'est l'interaction toujours plus grande de ces différents acteurs, d'où ce besoin accru de coordination auquel le Réseau national de sécurité doit répondre.

Un mécanisme de consultation et de coordination comme élément central

Les éléments indispensables au bon fonctionnement du réseau national de sécurité sont, outre les capacités et les moyens des partenaires associés ainsi que le développement commun de stratégies /solutions, une

attribution claire des tâches et responsabilités de conduite lors d'un événement majeur.

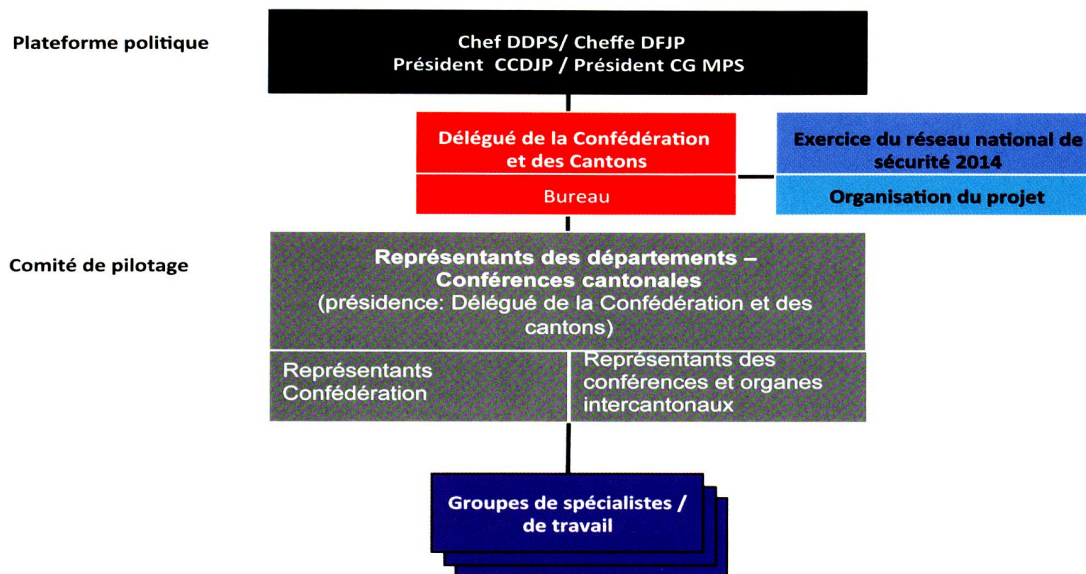
Un mécanisme de consultation et de coordination au niveau national est nécessaire à cet effet. Il doit faciliter à la Confédération et aux cantons l'harmonisation des décisions et des mesures au niveau politico-stratégique et opératif. Le MCC RNS ne crée pas d'échelon hiérarchique supplémentaire et les responsabilités subsistent en conformité avec le droit en vigueur. Il ne remet pas en question la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, telle qu'elle est fixée dans la Constitution. L'ensemble de la structure respecte à tous les niveaux le principe de la parité afin de garantir l'équilibre entre les partenaires.

Aussi dans son activité, le MCC RNS se conforme aux principes suivants :

- subsidiarité : les responsabilités et les missions étatiques sont assumées à l'échelon compétent le plus bas possible de l'Etat ;
- partenariat : la Confédération et les cantons agissent de concert pour maîtriser les événements, le cas échéant en collaboration avec des tiers et des partenaires internationaux ;
- continuité de la conduite : la conduite, également en cas de crises et lors de situations d'urgence, est assurée par les organes ordinaires de la Confédération et des cantons.

La plateforme politique du RNS attribue les missions à la plateforme opérationnelle du RNS ou statue sur ses requêtes. En se fondant sur ces principes, la plateforme

La structure du réseau national de sécurité



politique s'assure que les mesures correspondantes engagées par les différents partenaires cantons soient mises en œuvre. Mais la décision définitive revient toujours aux organes de décision compétents respectifs de la Confédération et des cantons. En cas d'événement ou de crise, la « plateforme politique RNS » se réunira en fonction de la situation ou des besoins.

La plateforme opérationnelle RNS se subdivise entre un comité de pilotage et un comité de pilotage élargi. Le premier se réunit régulièrement sous la direction du délégué de la Confédération et des cantons. Il est composée des manières paritaire : (voir tableau ci-dessous)

Le second siège deux fois par ans, également sous la direction du délégué.

Le délégué de la Confédération et des cantons est nommé par le Conseil fédéral et les comités directeurs des conférences des gouvernements cantonaux. Il est secondé par le bureau RNS composé d'un chef ainsi que 2 ou 3 collaborateurs scientifiques.

Des groupes de spécialistes (groupes d'experts) et des groupes de travail peuvent être engagés par la plateforme politique ou la plateforme opérationnelle pour traiter de thèmes spécifiques. Ils rendent compte à la plateforme opérationnelle.

Une série de dossiers très concrets

Durant le second semestre de l'année 2012, le MCC RNS a véritablement pris son envol et divers groupes de travail se sont mis à l'œuvre afin d'élaborer des solutions concrètes en réponse à différentes demandes formulées par les cantons et la Confédération. On distingue cinq domaines d'activités distincts :

Gestion de crise

- Dans quelques années, le système d'information sécurisé VULPUS sera en fin de vie. Son remplacement offre l'opportunité à l'ensemble des acteurs du RNS de définir leurs besoins en matières de transmissions de données au moyen d'un outil qui offre toutes les garanties en matière de sécurité. Il constituerait également la colonne vertébrale d'une présentation intégrée de la situation. En cas de cri, les partenaires du RNS disposeraient d'informations pertinentes de tous les protagonistes d'une crise. Dans ce cadre une réflexion globale va être initiée afin de définir les besoins de chacun des acteurs sécuritaires y compris des partenaires privés les plus importants.
- La préparation à la crise est un domaine essentiel, raison pour laquelle un groupe spécialisé est chargé d'établir

Confédération	Cantons
Directeur de l'Office fédéral de la police (Fedpol)	Secr. général de la Conférence des directeurs de justice et police (CCDJP)
Directeur du Service de renseignement de la Confédération (SRC)	Secr. général Conférence gouvernementale des directeurs des affaires militaires, de la protection de la population et des sapeurs-pompiers.
Chef de l'état-major de l'armée (EM A)	
Directeur de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP)	(CG MPS)
Chef politique de sécurité du DDPS	Prés. Conférence des commandants de police cantonales (CCPCS)
Chef du Comité de direction Interventions danger naturels (LAINAT)	Prés. de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP)
	Prés. Société des chefs de police des villes suisses (SCPVS)

un calendrier à moyen terme des exercices sécuritaires d'une certaine ampleur. Il s'agit aussi de définir les objectifs à atteindre et d'analyser les évaluations faites au terme des exercices.

- Chacun s'accorde à reconnaître que la gestion d'une crise majeure, touchant simultanément plusieurs cantons, pourrait se révéler problématique. Il n'existe cependant à ce jour pas de modèle d'organisation qui soit à même de coordonner les mesures stratégiques nécessaires à la gestion de la crise ou encore de répartir les ressources disponibles avec les différents organes cantonaux et fédéraux concernés. Aussi, dans le cadre des mesures du rapport « IDA NOMEX » adopté par le Conseil fédéral dans le prolongement de la catastrophe de Fukushima, il appartient au MCC RNS de définir quelques principes base en matière de gestion de crise nationale. Un premier rapport devrait être élaboré d'ici la fin du premier semestre 2013.

Analyse de risque

- Les cyber-risques font aujourd'hui partie de notre environnement et constituent aussi une menace concrète sur la sécurité de la Suisse. Aussi, le Conseil fédéral a adopté en juin 2012 un stratégie qui va être mise en œuvre au cours des cinq prochaines années. Il va de soi que la réalisation d'un tel programme ne peut se faire qu'avec une vision nationale incluant également les cantons. Aussi, il appartient au MCC RNS d'assurer l'interface avec ces derniers et ce en coordination avec le Département fédéral des finances, en charge du dossier.
- Depuis plusieurs années, la Suisse essaye d'améliorer l'ensemble de la prévention dans le domaine ABC. Suite aux événements de Fukushima, diverses mesures ont été adoptées par le Conseil fédéral. Là aussi, une coordination doit être assurée avec les cantons et le MCC RNS assure cette interface.

Engagements subsidiaires de l'armée

L'armée est et demeurera aussi à l'avenir, la seule réserve stratégique en matière de sécurité. Dès lors la question des engagements subsidiaires en faveur des cantons constitue un aspect central du Réseau national de sécurité. Actuellement, la diminution de l'engagement de l'armée dans les missions de protection des ambassades (AMBA CENTRO) ainsi que de la protection dans le domaine aérien (TIGER/FOX) est planifiée dans le cadre d'un groupe de travail du MCC RNS).

Afin de pouvoir se baser sur une véritable doctrine de collaboration armée-autorités civiles, un document de référence est également en voie d'élaboration avec l'appui du bureau du délégué et ce en collaboration avec les conférences spécialisées des cantons.

Protection de la population

Le rapport « Protection de la population 2015+ » a été adopté par le Conseil fédéral en mai 2012. Il constitue la base pour le développement futur de cet important

secteur de la sécurité intérieure. La mise en œuvre des diverses mesures impliquera également une participation active des cantons. Dès lors, il est vraisemblable qu'il appartiendra également au MCC RNS de jouer son rôle de facilitateur dans ce domaine.

Exercice national de sécurité (ERNS 2014)

Depuis la période de la guerre froide, au cours de laquelle le concept de défense générale était régulièrement testé dans le cadre d'exercices d'envergure, notre pays n'a plus organisé d'exercice national de sécurité. Aussi, afin de pouvoir tester la capacité du RNS à faire face à une situation de crise nationale, en particulier dans le domaine de la coordination sur les plans stratégique et opératif, la plate-forme politique du MCC RNS a décidé en novembre 2010 de mettre sur pied un tel exercice en novembre 2014. Depuis le 1^{er} février 2012, la conduite de ce projet est également assumée par le délégué. Le concept de détail sera présenté d'ici l'été.

Conclusions

Fin 2014, une première évaluation du RNS sera faite. Il appartiendra alors à la Confédération et aux cantons de déterminer si ce concept doit être pérennisé et de quelle manière. Il est évidemment trop tôt pour tirer des conclusions. Mais après presque une année d'activité du RNS, on peut d'ores et déjà mesurer les effets positifs de l'approche paritaire choisie et d'avoir ainsi réussi à canaliser la gestion des questions de sécurité entre Confédération et cantons au travers d'un seul point d'entrée.

La complexité et la diversité des risques et menaces actuelles impliquent une parfaite synchronisation entre les différents acteurs de la sécurité. Mais la structure fédéraliste de notre pays nécessite la définition et la mise en œuvre de nombreux mécanismes de coordination que seule une plate-forme commune est à même d'assurer. Tel est le rôle du RNS et nous sommes convaincus que la réalisation de quelques uns des projets évoqués concrétisera le fait que de concept le RNS est devenu une véritable stratégie sécuritaire pour notre pays.

A. D.